



Véhicule LOA ,surendettement

Par **Poussin76**, le **03/04/2022** à **17:37**

Bonjour.,

Pouvez vous me renseigner sur le fait que j'ai déposé un dossier de surendettement qui est recevable, le problème majeur est que je possède un véhicule en LoA que je dois restituer et qui a été vandalisé sérieusement. J'ai fait un déclaration à la police et à l'assurance mais l'expert ne veut pas prendre en charge les réparations, comment cela se passe si je redonne le véhicule dans l'état actuel tout en sachant que je ne peut ni payer les frais du véhicule, ni le racheter ? Pouvez vous me donner une réponse positive ?

Cordialement, Virginie.

Par **amajuris**, le **03/04/2022** à **18:17**

bonjour,

c'est que, sans doute, votre contrat d'assurance que vous avez souscrit, ne couvre pas les actes de vandalisme.

ce doit être une assurance tiers, assurance minimale obligatoire qui ne garantit les dommages causés aux victimes en cas d'accident

salutations

Par **Poussin76**, le **03/04/2022** à **18:28**

Ce n'est pas l'assurance c'est juste la décision de l'expert qui ne veut rien savoir pour lui il y a plusieurs sinistres alors que j'ai retrouvé ma voiture complètement vandalisée le matin au réveil, et oui je suis assuré tout risque et mon contrat couvre le vandalisme.

Si je reporte mon véhicule chez DIAC comment cela va se passer étant donné que je suis en surendettement et que je ne peut pas payer le rachat ou autre du véhicule, pour combler la situation je suis également dans l'attente d'un bébé que je vais élever seule !!!!!

Par **amajuris**, le **03/04/2022** à **20:09**

prenez contact avec votre assurance en expliquant les faits et la position de l'expert désigné par votre assurance.